

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **50 (1905)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Manœuvres d'automne. — Un racontar. — La fête fédérale des sous-officiers, à Neuchâtel. — L'antimilitarisme au congrès socialiste. — Revision du Règlement d'exercice pour l'infanterie.

A la veille des manœuvres, on sait encore fort peu de choses à leur sujet. Décidément, depuis quelques années, le secret est bien gardé; et c'est bien ainsi. Qu'a-t-on besoin de faire tant de reconnaissances du terrain des manœuvres? Que ceux qui doivent organiser celles-ci l'étudient et le choisissent tel, qu'il donne lieu à des engagements intéressants, rien de mieux; mais que les acteurs puissent le reconnaître au risque de se forger des idées préconçues qui leur feront prendre des mesures peut-être désastreuses, cela n'est vraiment pas nécessaire. A la guerre, à chaque jour suffit sa peine et puisque nos manœuvres doivent représenter la guerre aussi exactement que possible, mieux vaut que les chefs opèrent sur un terrain, sinon inconnu, du moins non reconnu en vue de telle ou telle opération prévue ou probable.

Le secret, pourtant, aurait-il transpiré? Le *Berner Tagblatt* annonce que la division de manœuvre aurait, depuis Berne où elle sera rassemblée, à attaquer les positions occupées par le II^e corps sur la ligne Berthoud-Lützel-flüh-Biglen-Konolfingen. S'il en est ainsi, les manœuvres de corps se dérouleront dans un des terrains les plus difficiles du plateau suisse, et la tâche de la division de manœuvre sera dure.

* * *

Faut-il prendre au sérieux le bruit mis en circulation par un journal, que le Sultan du Maroc aurait l'intention de confier l'organisation et l'instruction de son armée à des officiers suisses? Ce serait pour ceux-ci un honneur grand, mais peut-être périlleux. Je crois qu'ils n'auront pas la peine de s'en défendre, et que si pareille mission est confiée à quelqu'un, ce ne sera pas à des Suisses.

* * *

La fête fédérale des sous-officiers vient de s'achever, à Neuchâtel, avec un plein succès. On y a travaillé, on y a concouru, on y a tiré, on y a banqueté et on y a toasté, comme dans toutes nos fêtes. Mais je constate, avec plaisir, que jusqu'ici on n'a signalé aucun fait de nature à porter atteinte

à la discipline comme, malheureusement, il s'en était produit dans d'autres occasions. C'est un progrès; il est bon de le signaler, et on peut s'en réjouir.

« La fête des sous-officiers, a dit la *Suisse libérale*, en souhaitant la bienvenue à Neuchâtel aux sous-officiers, est une protestation contre les menées antimilitaires des sans-patrie. Elle témoigne de la volonté du peuple suisse de rester fort pour rester libre, de se plier volontairement à la discipline militaire, parce qu'il sent bien que s'il s'amollissait, s'il cessait de s'exercer au métier des armes, s'il abdiquait sa virilité, il abdiquerait du même coup son indépendance. »

De son côté, M. le conseiller communal Ferdinand Porchat, en ouvrant officiellement la fête a fait aussi le procès de l'antimilitarisme. « Sous-officiers, chers concitoyens, a-t-il dit en terminant sa harangue, ne vous laissez jamais émouvoir par les discours de ceux qui disent : plus d'armée, plus de patrie. Laissez ces égarés à leurs théories creuses, à leurs pamphlets anonymes et à leurs exploits nocturnes; ne regardez que ce drapeau rouge à la croix blanche, qui, depuis des siècles, flotte des Alpes au Jura, qui porte dans ses plis la glorieuse histoire de la Suisse et qui signifie pour tous ceux dont l'intelligence et le cœur sont vraiment sains : Patrie et Liberté ! » Et il a été chaleureusement applaudi.

* * *

Peu de jours après avait lieu à Lausanne, à l'occasion de la fête centrale du Grutli, l'assemblée du parti socialiste. On y a abordé la question militaire à l'occasion des propositions du parti socialiste de Genève.

On sait en quoi consistent ces propositions : Caisse de secours pour venir en aide aux soldats réfractaires en cas de grève; — abrogation des dispositions législatives fédérales relatives à l'institution de l'armée et du service militaire en Suisse; — refus, par les députés socialistes aux Chambres, du budget militaire, tant que la troupe pourra être employée à l'occasion des grèves; — limitation du budget militaire à 20 millions.

La discussion, quoiqu'elle eût pour objet de défendre l'antimilitarisme, d'arriver à la suppression des armées et d'ouvrir l'ère de la paix universelle, ne s'est pas déroulée dans une atmosphère pacifique. Il y a manifestement dans l'assemblée un parti nombreux qui ne veut pas de cette discussion et qui supporte, avec une certaine impatience, les discours des antimilitaristes. Les auteurs des propositions déposées ne se sont d'ailleurs pas même présentés, ce qui leur a valu les brocards de plus d'un de leurs corréligionnaires politiques.

Il semble que ce soit le président, M. Reimann, de Bienne, qui ait été dans le vrai, quand il a proposé de repousser toutes les propositions, ajoutant qu'on ne peut pas régler d'un seul coup la question militaire et qu'on n'arrivera à une solution satisfaisante que petit à petit, progrès par progrès.

Enfin, on vote péniblement la proposition de renvoyer toute la question à un congrès spécial.

La chronique du mois de juillet a annoncé que le département militaire avait nommé une commission pour préparer une revision du *Règlement d'exercice pour l'infanterie*. Cette commission est présidée par le chef du service de l'infanterie, M. le colonel P. Isler. Elle devra mettre ce règlement en harmonie avec l'*Instruction sur le service en campagne* et avec l'*Instruction pour le tir*.

Il nous est revenu de divers côtés que l'on met en doute la nécessité de remanier le Règlement d'exercice pour l'infanterie, qui n'est guère vieux que de 15 ans.

Certes, ce Règlement a été un progrès au moment où il a vu le jour ; mais il est actuellement distancé. Qu'on prenne seulement le récent règlement de manœuvres de l'infanterie française, et l'on verra combien il est plus souple et combien plus riches sont les ressources qu'il offre au chef de tout rang.

Le Règlement suisse de 1890-92 est encore trop rigide, trop formaliste ; le souffle libéral venu dès lors ne l'anime pas encore. Ne lit-on pas dans son introduction : « Il n'est pas permis de modifier ces commandements, » et plus loin : « Les formes décrites dans le Règlement ne doivent être ni complétées par d'autres, ni modifiées arbitrairement. » — Or, pour moi, le premier article d'une revision vraiment libérale devrait être la liberté des commandements et la faculté de compléter, de combiner les formes à l'infini, pour répondre à l'infinie variété des tâches, des situations, des problèmes que la guerre, avec tous les éléments qui la compose : terrain, feu, influences morales et physiques, fait naître et renouvelle incessamment. N.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Bruits de guerre. — L'artillerie en Allemagne et en France. — L'expédition d'Afrique. — Mutations. — La mission française à Berlin. — Le major Hermann von Wissmann. — Un nouveau grade dans la marine. — Une fondation. — Un officier allemand dans l'armée espagnole. — Dans la musique de la Garde. — Essais d'uniformes. — Aux usines Krupp et Ehrhardt. — Quelques livres.

Nous avons été à la veille d'une guerre avec la France et peut-être avec l'Angleterre. On ne saurait le nier. Déjà, l'on parlait d'un nouveau 16 juillet, anniversaire de la mobilisation de l'armée de l'Allemagne du Nord en 1870. Notre chancelier de l'Empire, le nouveau prince de Bülow — après avoir été M. de Bülow tout court, puis comte — s'est exprimé en un langage diplomatique sur « la situation tendue » sous plus d'un rapport et même

« pleine de périls » par laquelle nous avons passé. Une telle déclaration établit avec assez de netteté l'éventualité où nous fûmes d'une guerre. Heureusement le bon sens de la nation française a surmonté le danger de la situation. Trop de monde se rappelle encore les tourments de la guerre et les angoisses des territoires envahis. Alors même que l'on ne puisse accuser les Allemands d'avoir oublié les lois de l'humanité, il faut reconnaître que pendant la seconde partie de la campagne, la défense nationale, telles mesures durent être prises, lourdes à supporter par ceux qui en étaient les objets. Rappelons, par exemple, l'incident de ce citoyen notable d'une ville occupée, contraint de monter sur la locomotive d'un train militaire, à titre d'otage, pour le cas où la voie aurait été détruite par les francs-tireurs, auquel cas, il eut été la première victime du déraillement.

Qui sait ce qui serait arrivé, si la Russie alliée ne s'était pas trouvée en ce moment sous l'accablement de ses incroyables défaites sur terre et sur mer ?

Mais la crise a pris fin. On n'en parle plus. Le moment n'était d'ailleurs pas des plus favorables pour nous, occupés que nous sommes au réarmement de notre artillerie de campagne. Il est vrai que suivant le général Keim, le directeur bien connu des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, l'artillerie lourde de campagne est mieux organisée en Allemagne que partout ailleurs, notamment qu'en France où elle n'existe pour ainsi dire pas. Ce sont du moins les déclarations faites par Keim à un interviewer du *Figaro*. Il a insisté, d'après les journaux, sur les effets de l'infanterie et l'artillerie lourde dans la campagne russo-japonaise, effets supérieurs à ceux de l'artillerie de campagne. Il a raison. Il n'en est pas moins très malencontreux pour une armée de mobiliser en pleine transformation de matériel. Il faut alors conserver l'armement en usage, comme nous l'avons fait en 1870, où nous avons commencé la transformation du fusil à aiguille. Ce dernier, il est vrai, avait produit des effets décisifs en 1866, quoique devancé déjà à cette époque par de meilleures constructions, au regard surtout de la tension de la trajectoire et de la rapidité du tir. Mais nous avons eu la chance d'agir contre des adversaires, Autrichiens et Allemands du Sud, armés d'un fusil se chargeant encore par la bouche. Balistiquement, il était supérieur à notre fusil à aiguille; mais que signifie cela si l'on ne peut tirer qu'un coup pendant que l'ennemi en tire six ?

Le général Keim a fort bien fait d'attirer l'attention du journaliste français sur l'état de notre artillerie. N'est-ce pas, en effet, sir Ch. Dilke qui, dans un article récent, a prétendu l'Allemagne en retard sur toutes les puissances pour la transformation de son canon de campagne ? Affirmation fort arrogante, car seules jusqu'ici la France et la Norvège ont achevé leur matériel à recul sur l'affût. Partout ailleurs. Angleterre comprise, règne encore la période de transformation.

Abordant le côté politique de son sujet, Keim s'est exprimé sur un ton fort rassurant. La France ni l'Allemagne, a-t-il déclaré, n'éprouvent aucun désir de mesurer leurs épées pour les beaux yeux de l'Angleterre qui se complaît au rôle d'instigateur dans les affaires politiques. Keim a le droit d'avoir cette opinion, car il fut pendant cinq années l'adjoint du général de Caprivi à la chancellerie de l'Empire. Il n'est donc pas un laïque en ce domaine. En outre, comme membre honoraire de la direction du *Flottenverein* allemand, il est plus au courant qu'un autre de beaucoup de choses.

Dernièrement, il a failli tomber en disgrâce. On avait insinué à l'empereur que le *Flottenverein* et, particulièrement le général Keim dont le tempérament est très impulsif, étaient les coupables des relations tendues avec l'Angleterre. Mais on ouvrit les yeux à l'empereur qui ne persista pas dans son mécontentement. Au lieu d'une défaite du *Flottenverein*, l'incident se termina par un succès de celui-ci et de son sociétaire Keim qui avait fait preuve d'un courage viril devant le trône royal.

Pour en revenir à la guerre franco-allemande, j'insiste sur ce que nous n'aurions pas eu d'appréhension à avoir du fait de la transformation en cours du canon de campagne. Il n'en serait pas résulté pour nous une infériorité marquée. Réellement, notre artillerie échappe à ce sentiment ; elle envisage sa force avec confiance. Le général Rohne lui a même reproché un excès d'optimisme. Car la guerre d'Extrême-Orient a démontré de nouveau que ce n'est pas absolument le matériel qui emporte la décision, mais plutôt la stratégie, la tactique et, avant tout, la discipline qui est excellente dans l'armée japonaise. Quant au matériel, la guerre a démontré les avantages de l'obusier, lequel a même décidé de la bataille du Yalu. Or, comme vous le savez, nous possédons les deux espèces d'obusiers, le léger de 10.5 cm. et le lourd de 15 cm. ; ce dernier possède maintenant un système de recul sur affût que nous devons au talent inventif de la maison Krupp. Grâce à sa stabilité, cet obusier n'a pas besoin des plateformes ni des ressorts du modèle actuel dont l'affût possède un frein de route, mais pas de bêche ni d'aucun autre moyen de parer au recul que les coins d'enrayure. L'obusier léger possède un frein à corde et une bêche rigide, semblable à celle du canon 1896. Il est très mobile.

En France, le 120 court est trop lourd pour un obusier de campagne proprement dit. Quant au canon de 155 cm. il est d'un poids exagéré et d'une construction compliquée. Nous sommes donc supérieurs aux Français pour l'obusier, et mieux organisés aussi. Les Français n'ont pas de batteries d'obusiers en temps de paix, alors que nous avons, par corps d'armée, un groupe du modèle léger. Quant aux obusiers lourds, ils sont attachés chez nous à certains bataillons d'artillerie à pied qui disposent en même temps de sections d'attelages.

* * *

Une circonstance inopportune pour nous, au cas d'une mobilisation, serait la révolte de l'Afrique sud-occidentale qui, nullement réprimée, exige des sacrifices croissants en hommes, chevaux et argent. Le *Deutsche Kolonialblatt* (comp. la *Militär-Zeitung* de Berlin, n° 29), publie un aperçu des renforts expédiés depuis le début de la révolte en janvier 1904. Avant celle-ci, les effectifs allemands étaient de 42 officiers, 7 employés, 772 soldats et à peu près 800 chevaux. Depuis le 6 janvier 1904, quarante transports de guerre ont quitté Hambourg ou Cuxhaven, outre plusieurs transports de chevaux partis de la République Argentine et du Cap de Bonne Espérance. Le total des renforts s'élève à ce jour à 655 officiers (y compris les officiers de santé), 196 employés, 13,643 hommes, 11,889 chevaux. Ainsi, en comptant les effectifs primitifs, c'est une forte division qu'il a fallu mobiliser. Et il faut ajouter que ce sont des hommes de première qualité qui sont partis, tant au point de vue physique qu'à celui de la conduite et de l'instruction. Ils ont été prélevés sur tous les corps d'armée, où l'on commence à s'apercevoir de leur absence. Du reste, personne n'a été contraint de partir; tous sont des volontaires et l'on a exigé même le consentement des parents.

Les pertes ont été les suivantes: tués, morts par accident ou blessés, 1070 hommes de la troupe de protection active (86 officiers et 206 sous-officiers compris); 118 soldats de marine, dont 13 officiers; 244 soldats de la réserve, dont 17 officiers. On voit que les pertes en officiers sont extraordinaires; elles portent, entre autres, sur un grand nombre d'officiers de santé.

* * *

Deux lieutenants-généraux commandants de corps d'armée ont été promus généraux d'infanterie: v. Benekendorf et v. Hindenburg, du IV^e et Linde du XI^e corps. v. Benekendorf commande son corps depuis le 27 janvier 1903; Linde depuis avril 1904. Ce dernier appartient à la roture, un corbeau blanc parmi ses collègues. Il y en a un deuxième cependant, Stötzer, du XVI^e corps, successeur du célèbre comte Hæselser. Benekendorf, né en 1847, sert depuis avril 1866. Il a fait les deux campagnes de 1866 et 1870-71. Il a fait partie à diverses reprises de l'état-major général et à une reprise du ministère de la guerre comme chef de section. Linde, né en 1848, officier de 1867, est sorti de l'artillerie. Il a passé par l'état-major général à plusieurs reprises également et a participé à la guerre de 1870-71.

Le gouverneur de la place forte de Cologne, Freiherr v. u. zu Egloffstein, a pris le rang de général d'infanterie. Né en 1844, il a servi depuis 1861, a fait les deux campagnes contre l'Autriche et la France et n'a jamais quitté le service de la troupe.

Notre attaché militaire à Rome, aide-de-camp du roi, lieutenant-colone

v. Chelius, a été relevé de son emploi et nommé aide-de-camp faisant service. Il appartient depuis longtemps aux cercles intimes de l'empereur et est connu comme compositeur de talent. Il avait été adjudant des Leibgardehusaren quand l'empereur, comme prince, commandait ce régiment. Son beau-père a été ministre de l'intérieur et président du gouvernement d'une province. Vous voyez que Chelius est un véritable coq-en-pâte ; il fera sa carrière. Son successeur est le baron v. Hammerstein-Equord, major au grand état-major.

Les mutations du mois de juin ont été sans grande importance : deux commandants de brigade d'artillerie de campagne ont obtenu leur démission, deux autres ont été nommés, Kumbruck à la 13^e brigade, Schulze à la 5^e, tous les deux colonels. Un lieutenant-colonel, v. Ditfurth, qui depuis quatre ans est instructeur en Turquie, avec le rang d'un pacha et aide-de-camp honoraire du grand Turc, a pris rang de colonel dans l'armée prussienne.

Au total, ont démissionné 2 majors-généraux, 15 officiers supérieurs, 27 capitaines et lieutenants ; promus, 1 lieutenant-colonel, 6 majors, 10 capitaines, 38 lieutenants. Le nouveau prince Guillaume de Hohenzollern, successeur de feu le prince Léopold son père, qui décéda le 8 juin, à Berlin, a été nommé major-général et chef de régiment. Le prince Léopold avait été élu, en 1870, roi d'Espagne, ce qui fut la cause indirecte de la guerre.

* * *

Vous savez que pour les solennités des noces de notre prince royal Guillaume et de la duchesse de Mecklembourg-Schwerin, princesse Cécile, la République française avait envoyé une députation : le général de division Lacroix, général-commandant du XIV^e corps d'armée et gouverneur de Lyon, et le contre-amiral de Marolles qui a pris part à l'expédition en Chine en 1900 comme commandant du corps des marins. Tous les deux ont fait une impression très favorable, aussi bien à la cour de Berlin qu'auprès de la population de la Métropole. Eux aussi ont été agréablement impressionnés par l'accueil plein de courtoisie qu'on leur a fait à Berlin.

La *France militaire* a profité de cette occasion pour protester contre ceux qui, dans cet acte de politesse, voient une amélioration des relations des deux nations. Je suis convaincu que chez nous on est animé du même sentiment, contre lequel proteste la *France militaire*. Heureusement, le centre de gravité de la politique française ne repose pas dans la direction d'un journal.

* * *

Au mois de juin est décédé à la suite d'un accident, causé par un fusil de chasse, le major Hermann von Wismann, né en 1853. D'abord officier aux fusiliers mecklembourgeois, bien connu par ses entreprises coloniales cou-

ronnées de succès. Il fut le premier, après Stanley, qui ait fait une expédition à travers l'Afrique. Ce fut en 1882. Il a répété ce coup de hasard avec le même bonheur en 1886-1887. Il gagna ainsi une place d'honneur parmi les explorateurs du continent noir. En Afrique orientale, il réprima, en qualité de commissaire de l'Empire et commandant de la troupe de protection, la révolte des capitaines indigènes Bushiri et Banaheri. En 1895-1896, il fut gouverneur de notre territoire de l'Afrique orientale ; puis des motifs de santé l'obligèrent à se retirer dans ses propriétés de Steyermark. Il s'est fait remarquer également comme écrivain géographe.

* * *

Quoique vous n'apportiez pas un grand intérêt aux choses de la marine, je ne saurai manquer d'ajouter que nous possédons un nouveau grade dans la hiérarchie de notre marine, celui de Grand-Amiral (Grossadmiral). Le premier, dans cette charge, a été notre plus ancien amiral, von Kœster, chef de la flotte de guerre active, et inspecteur général de la marine. Le second a été le roi Oscar de Suède qui, peut-être, trouvera dans cet hommage quelque consolation à la défection de ses infidèles Norvégiens. Du reste, ceux-ci éprouvent quelque remords, à la suite du changement du plan de voyage de l'Empereur Guillaume II. Il a, cette fois-ci, évité les eaux de Norvège, autrefois si volontiers visitées par lui, et a préféré un tour dans les eaux suédoises. Le voyage impérial, en Norvège, attirait chaque année dans ces contrées beaucoup de voyageurs qui n'y venaient pas les mains vides.
Hinc illae lacrimae !

* * *

Un comte Donnersmarck avait eu l'idée abstruse de fonder un fonds de 10 millions de marks dont les intérêts devaient servir à subventionner de jeunes officiers issus de familles distinguées, mais que leur situation de fortune oblige à se vouer à une carrière moins coûteuse que celle des armes. Le donateur voulait ainsi secourir les familles où le métier d'officier est traditionnel, mais que leur situation actuelle empêche de perpétuer la tradition. Le comte s'était assuré de l'assistance de personnes de la haute finance et de la Bourse. Mais il avait négligé de s'assurer le consentement de la presse qui, avec une unanimité rare, déclara son projet indigne de la position de l'officier dans notre pays. Le donateur avait l'intention aussi de faciliter les mariages entre jeunes officiers et jeunes filles de l'aristocratie, ne possédant ni l'un ni l'autre la position de fortune exigée par nos règlements.

Le projet a eu les honneurs d'un enterrement ne correspondant nullement aux bonnes intentions de l'auteur, car c'est une véritable calamité que les prétentions auxquelles doit répondre aujourd'hui la bourse du jeune officier.

* * *

Le roi d'Espagne a nommé notre empereur chef du régiment de dragons Numancia espagnol. Par hasard, le commandant de ce régiment est un Allemand de naissance, du nom de German Brandeis. Il avait été lieutenant dans un régiment de dragons badois (2^e Nr. 21) et avait participé avec distinction à la guerre de 1870-1871. En 1873, il avait donné sa démission et émigré. Pendant l'insurrection carliste, il fut admis, par exception, dans un régiment espagnol. Après la guerre, il fut reçu dans l'armée. Il servit longtemps à Cuba, et fut, plus tard, appelé au commandement du régiment dont l'empereur est devenu le chef. Ce dernier a décoré Brandeis de l'Aigle rouge de 2^e classe.

Depuis longtemps, les Hussards de la Garde ont comme timbalier dans leur musique de régiment un nègre de Kameroun. Ils sont maintenant concurrencés par le 1^{er} régiment de la Garde à pied, qui possède, depuis peu, un tambour de basque marocain, enrôlé par l'Empereur pendant son court séjour à Tanger. Il est d'une taille extraordinaire et recevra d'abord l'instruction générale du soldat.

* * *

Nos essais de nouvel uniforme de l'infanterie continuent. Les résultats sont fort satisfaisants, aussi a-t-on commencé la confection sur une plus grande échelle. Je vous ai signalé déjà les avantages du cordon intérieur de la tunique, grâce auquel on règle à volonté l'ampleur de ce vêtement. Je dois ajouter à ces avantages ceux de permettre au soldat, pendant la marche, de se soulager sans déboutonner la tunique, ce qui lui procurait quelquefois un refroidissement.

La *Post*, n^o 251, du 30 mai, a un article comparatif des expériences en Suisse et en Allemagne, qui est de nature à vous intéresser. Sur la couleur de fond, nous sommes d'accord.

Je suppose que vous avez reçu la réponse de la Société par actions Fréd. Krupp adressée à la « Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik », à Dusseldorf (Ehrhardt), au sujet des inculpations de celle-ci contre Krupp dans l'affaire des pièces de campagne à recul sur affût, etc. La réponse de Krupp, très modérée, est convaincante.

Les journaux rhénans rapportent que chez Krupp aussi bien que chez Ehrhardt les commandes se précipitent. Krupp a construit un neuvième atelier de canons ; 300 pièces achevées sont livrées par mois. Plus de 30 000 ouvriers sont occupés seulement à Essen, sans parler du Grusonwerk et de la Germania, à Kiel.

Dans la littérature pas grand chose à signaler. La troisième partie de notre règlement de manœuvres de l'artillerie à pied, tenue secrète jusqu'ici, sera publiée. Elle traite de l'artillerie lourde de campagne, thème fort en vogue, sur lequel a écrit dernièrement le capitaine Bleyhöffer de l'artillerie de campagne (chez Eisenschmidt). Tschudi publie quelque chose sur

le service des aéroliers, deuxième édition. Quand enfin j'aurai signalé un nouveau travail sur le feldmaréchal comte de Roon, ministre de la guerre sous Guillaume I^{er}, j'aurai tout dit.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Encore la question du tir. — Dans le haut commandement. — La Direction du service de l'arrière. — Les écoles militaires préparatoires.

Ce que j'ai dit de la future *Instruction sur le tir de l'infanterie* n'a pas été sans provoquer en Suisse des marques de surprise: on ne m'a pas caché que nos idées nouvelles sont déjà anciennes chez vous, et que nos théories actuelles sont depuis longtemps mises en pratique dans votre armée. Je vous étonnerai donc encore sans doute en vous avouant que j'ai grand'peur que nos théories actuelles restent à l'état de théories et aient toutes les peines du monde à passer dans la pratique.

Il m'arrive en effet, des révélations bien significatives sur ce qui se passe dans notre infanterie et sur l'espèce d'indifférence que celle-ci témoigne à une aussi importante question. Toutes les leçons que nous avons reçues, et dont quelques-unes nous ont coûté fort cher, ne nous empêchent pas de nous fier à notre chance, de compter sur l'inspiration de la dernière heure. Un proverbe aimé des militaires dit que « tout finit toujours par s'arranger. » Eh ! oui, les choses s'arrangent ; mais quelquefois elles s'arrangent fort mal. Le « Débrouillez-vous ! » a du bon ; mais à combien de danger on s'expose en en faisant une règle de conduite ! Nous en sommes restés à la conception que le peintre Fabre, à en croire Paul-Louis Courier, formulait en ces termes :

Quand j'ai voulu être peintre, je ne me suis pas mis à peindre tout d'un coup. Il me fallut d'abord apprendre le dessin ; je dessinaï d'après la bosse, je dessinaï d'après nature. Mais, avant d'en venir là, combien de temps croyez-vous que je demeurai à faire des yeux et des oreilles, des pieds, des mains, une demi-figure, puis une figure entière ? Et, venu là, nouveau travail, nouvelles études d'après le modèle vivant. Que d'application ! Que de patience ! Que de difficultés ! Et je n'avais pas encore commencé à peindre ! Enfin je peignis : fort mal d'abord, ensuite moins mal, puis un peu mieux ! Au bout de trente ans, finalement, je suis peintre tel que j'ai pu l'être, et quand j'étudierais mon art encore trente années, je ne saurais jamais autant qu'il m'en resterait à apprendre. Or..., dans le grand art de commander les hommes à la guerre, la science ne vient pas comme cela peu à peu, mais tout à la fois. Dès qu'on s'y met, on sait d'abord tout ce qu'il y a à savoir. Un jeune prince, à dix-huit ans, arrivé de la cour en poste, donne une bataille, la gagne, et le voilà grand capitaine pour toute sa vie, et le plus grand capitaine du monde.

— Qui donc ?

— Le grand Condé.

Avec de pareilles idées, n'est-il pas vrai qu'on a peu à se soucier de se préparer par un travail incessant et consciencieux aux détails du métier militaire ? Et les preuves abondent, que cette préparation est extrêmement négligée chez nous. Je pourrais citer des faits bien curieux ; mais je serais peut-être indiscret en publiant des révélations qui risquent de révéler leur origine même. Je préfère reproduire des passages de discours prononcés à la tribune de la Chambre ou d'articles ayant déjà paru. Voici, par exemple, ce qu'un député de l'Allier a dit l'an dernier (*France militaire* du 14 décembre 1904) :

Mon amendement a été motivé par un fait particulier, mais je compte en tirer une conclusion d'ordre général.

A la fin de l'année dernière, j'étais avisé que, dans le bataillon du 121^e d'infanterie qui tient garnison à Montluçon, il avait été détruit environ *cinquante mille* cartouches : des hommes de *corvée* avaient été commandés, et ils tiraient sans désespérer jusqu'à ce que les munitions fussent brûlées. Parfois l'opération avait lieu pendant la nuit...

..... J'écrivis au général André, alors ministre de la guerre, pour lui signaler les faits dont je viens de vous parler. Pendant six mois je n'obtins aucune réponse.

L'administration de la guerre ne s'émeut pas de ces scandaleux gaspillages. L'opinion publique non plus. Cette simple constatation ne suffit-elle pas à établir que les mœurs y sont faites, que l'habitude est prise, qu'on n'attache aucune importance à employer utilement l'argent des contribuables consacré à des achats de cartouches. Que de fois n'ai-je pas assisté à des tirs de combat qui n'étaient autres que des tirs ordinaires, avec cette seule différence que, au lieu d'être exécutés au stand, ils avaient lieu dans des camps d'instruction ou en terrain varié. Une compagnie arrivait : son capitaine allait trouver le capitaine de tir, lequel lui tenait à peu près ce langage : « Vous avez devant vous trois lignes d'objectifs. D'abord une chaîne de tirailleurs couchés, sur la crête ; plus loin, un peu sur la droite, une chaîne de tirailleurs debout, dont vous voyez les têtes. Plus loin encore, sur la gauche, des panneaux représentent une troupe d'infanterie en formation massée. Une section se placera entre les deux fanions rouges qui sont devant nous ; elle ouvrira le feu sur le premier objectif. Après avoir brûlé six cartouches par homme, elle se portera en avant en obliquant de façon à s'encadrer entre les deux fanions jaunes qui sont à environ 200 mètres du premier. Dans cette position, elle exécutera son second tir (quatre cartouches). Enfin, elle fera un bond pour venir occuper la tranchée-abri que j'ai fait préparer à hauteur du gros chêne. Et une fois installée, elle tirera sur les panneaux les munitions qui lui resteront. Mais, surtout, qu'on se place bien comme je viens de vous l'expliquer, pour qu'il n'y ait pas de balles qui aillent se perdre en dehors de la zone réservée. »

Le chef de bataillon, qui était présent, se contentait la plupart du temps d'ajouter : « Compris, n'est-ce pas ? Eh bien, allez, et faites vite, car il ne faut pas que vous retardiez vos camarades des autres compagnies. Et je suis pressé. »

Voilà comment, en général, on procède. Qu'il y ait des exceptions, je n'en disconviens pas. Mais ce ne sont que des exceptions. Le mot d'ordre est, en général : « Dépêchez-vous ! » Et on se dépêche. On évite de mesurer les distances, pour ne pas perdre de temps. On ne laisse à personne le soin d'agir d'après le thème tactique, de fixer, par exemple, d'après les circonstances supposées, le nombre de balles à laisser à chaque position. On se dépêche, sauf à ne pas relever les fautes, sauf à se porter en bloc des fanions rouges aux fanions jaunes sans utiliser les ressources du terrain, sans s'abriter derrière les couverts, sans se couler dans les couloirs que peut offrir la configuration du sol.

Voilà ce qu'il faut bien se rappeler pour comprendre la révolution que le Comité de l'infanterie, à l'instigation du général Percin, est en train de réaliser (sur le papier, tout au moins). On ne saurait mesurer la portée des innovations dont je parle si on ne se rend pas compte de l'absurde façon dont se pratique chez nous le tir de guerre.

* * *

De très importantes mutations viennent de s'accomplir dans le haut personnel de l'armée. Encore que la loi d'amnistie n'ait pu être votée avant les vacances, le général Peigné est rappelé à l'activité. On lui donne, ainsi que je l'annonçais en juillet, la présidence du Comité d'artillerie, d'où l'on a délogé, non sans peine, le général Borgnis-Desbordes. On fait de celui-ci le successeur du général Passerieu, à la tête du 10^e corps.

Ce nouveau commandant de corps d'armée est un officier très studieux, très intelligent. On lui reproche une certaine étroitesse d'idées, quelque sécheresse de cœur, une spécialisation excessive dans son arme (l'artillerie), sans parler de l'incorrection grave qu'il a commise en répondant par un refus *en clair* à une dépêche *chiffrée* que le général André lui avait adressée pour lui offrir la Direction de l'artillerie.

C'est alors que ce poste fut attribué au général Amourel. Celui-ci le quitte aujourd'hui pour entrer au Comité technique de son arme. Il est remplacé dans ses fonctions par le général Oudard, dont on dit grand bien.

Le général Dubois, commandant de l'Ecole de Saumur, et dont on dit également grand bien, remplace, comme directeur de la cavalerie, le général Gillain, appelé au commandement de la 1^{re} division de cavalerie, à Paris.

Un autre général Dubois, le secrétaire général de la Présidence de la République, recueille la succession du général Niox à l'Hôtel des Invalides. Je l'avais d'ailleurs dit le mois dernier (page 569).

Mes informations n'ont pas été moins exactes en ce qui concerne le général Valabrègue. En vain des notes officieuses ont-elles démenti la nouvelle qu'il allait quitter le cabinet civil du ministre de la guerre : c'est chose faite aujourd'hui. J'ai expliqué pourquoi sa situation y était fautive et pourquoi il était désirable qu'il occupât une place où il fût mieux en position de donner carrière à ses grandes qualités. Le voici remplacé par le général Dubail, un laborieux lui aussi, un partisan lui aussi de l'éducation morale, mais un fantassin, cette fois, et non plus un artilleur.

Le général Valabrègue, ancien brillant élève de l'École de guerre, prend la direction de ce haut établissement d'instruction militaire ; il y recueille l'héritage du général Brun, lequel remplace le général Pendezec à la tête de l'état-major de l'armée. Il n'aura pas de peine à l'y faire oublier. Le général Brun est remarquablement instruit et intelligent. Il parle admirablement, et il sait se taire. Il est merveilleusement paresseux, en ce sens qu'il a l'air de ne jamais travailler, et qu'il est au courant de tout. Il juge les choses avec un rare bon sens et un léger scepticisme. Peut-être n'aime-t-il pas assez se compromettre. Les mauvaises langues disent qu'il sait éviter les histoires capables de troubler son inaltérable bonne humeur ; il connaît l'art de dénouer les situations embrouillées, et il en use. Bref, c'est un de nos officiers les plus dignes d'un haut poste et, en particulier, de celui qu'il occupe.

Le Ministre vient de réunir les deux musées militaires de l'armée et de l'artillerie. Ils sont déjà réunis dans les locaux de l'Hôtel des Invalides, mais placés sous des administrations distinctes. M. Maurice Berteaux les subordonne l'une et l'autre à un directeur unique. Ce directeur unique sera vraisemblablement le général Niox. Je ne serais même pas surpris si la place avait été créée exclusivement et spécialement pour lui. Je m'en réjouirais. Il est de ces rares officiers qui honorent à tel point leur profession qu'il me semble tout naturel de leur assurer des avantages exceptionnels. En soi, d'ailleurs, la mesure prise est louable. Peut-être même aurait-on pu et dû pousser l'unification plus loin et joindre le musée de la marine aux musées militaires. Mais il ne dépend pas de l'administration de la guerre, et il est difficile de fusionner des établissements qui appartiennent à deux Départements différents.

En résumé, les mutations que M. Maurice Berteaux vient d'opérer dans le haut personnel de l'armée me semblent des plus heureuses. Il a continué, d'ailleurs, l'œuvre que je le louais naguère d'avoir entreprise lorsqu'il a replacé les généraux de diverses armes à la tête de troupes de leurs armes respectives.

* * *

J'ai dit, le mois dernier, qu'il était question de créer une Direction des

services de l'arrière. On avait même parlé de l'attribuer, dès sa création, au général Borgnis-Desbordes ou au général Peigné.

Voici où en sont les choses :

En 1901, les quartiers généraux d'armée, encombrés jusque-là d'une multitude de services et d'états-majors de nature à nuire à leur mobilité et à leur bon fonctionnement, ont été réorganisés sur de nouvelles bases.

Jusqu'à cette date, ils comprenaient trois groupes :

L'état-major du général commandant l'armée ;

Les chefs des différents services de l'armée et leurs états-majors ;

Le service des étapes.

En principe, les deux premiers groupes marchaient avec le commandant de l'armée. Entre autres inconvénients, cette disposition avait celui de placer trop près des troupes la direction de certains services qui paraissent devoir fonctionner avec avantage plus en arrière. C'est, en effet, derrière les armées que sont rassemblés les approvisionnements de toute nature et que viennent affluer les ressources du territoire.

En conséquence, et après avis du conseil supérieur de la guerre, on disloqua le deuxième groupe, en supprimant l'artillerie et le génie, et en rattachant les autres services soit au premier groupe (télégraphie, prévôts, etc.), soit au troisième (intendance, santé, etc.).

On alléga ainsi la tâche du commandant d'armée, et on groupa sous l'autorité du directeur des étapes la direction des services les plus importants. La mission du directeur des étapes devenant aussi importante, on décida de le choisir désormais parmi les généraux en activité de service.

Actuellement, pour consacrer ces modifications d'une manière définitive, la commission de l'armée propose, d'accord avec le ministre de la guerre :

1° De faire la sous-délégation des crédits par l'intendant de l'armée, non plus d'autorité et immédiatement aux directeurs des services, mais sur l'ordre et par l'intermédiaire du directeur des étapes et des services ;

2° De faire seconder le général en chef de l'armée non plus immédiatement par les directeurs des services, mais par la voie du directeur des étapes et des services.

Cette mesure dégagerait le commandant de l'armée de toute préoccupation étrangère aux opérations proprement dites ; aux relations multiples que ce général de l'armée doit entretenir avec les chefs de tous les services, elle substituerait une seule correspondance avec le directeur des étapes et des services, et elle centraliserait en une main toutes les questions de ravitaillement et d'évacuation.

Le directeur des étapes et des services, général de division, relèverait directement du commandant d'armée dans les mêmes conditions que les commandants de corps d'armée ; il aurait autorité sur les chefs supérieurs de tous les services de l'armée.

Une autre question dont l'étude vient d'être reprise, et qui, je l'espère de tout cœur, ne tardera pas à aboutir, c'est la suppression des écoles d'enfants de troupe, institution qui n'est plus de ce temps, qui ne répond pas aux besoins d'une démocratie et à ses devoirs. Fût-elle conçue dans un bon esprit et avec d'excellentes intentions, qu'elle aurait encore le tort grave d'être comprise d'une façon fort inintelligente. Et j'en donnerai pour preuve : que les enfants y sont classés d'après leur âge. Un bachelier de seize ans, si le hasard faisait qu'il s'en trouvât un dans l'école, serait assis sur les mêmes bancs et recevrait le même enseignement qu'un illettré de seize ans ! Vous voyez d'ici dans quelles belles conditions l'instruction peut être donnée. Il faut bien se régler sur les plus faibles, ou sur les plus forts, ou sur la moyenne. Et de ces trois solutions il est malaisé de déterminer celle qui est la pire. En tous cas, on peut affirmer sans crainte qu'elles sont, toutes les trois, mauvaises.

Le remède radical, consisterait à supprimer ces écoles. Je suis convaincu qu'il serait adopté depuis longtemps, si on n'avait à tenir compte d'intérêts locaux et électoraux. Les villes qui ont ces établissements ne veulent pas les perdre, et leurs représentants s'agitent pour en obtenir le maintien ou — à défaut de ce maintien — pour recevoir des compensations.

L'origine de l'institution des enfants de troupe est très ancienne en France et date d'avant la Révolution. Au début, les fils des militaires étaient simplement nourris dans les compagnies sur les fonds des ordinaires. Ils recevaient également au corps, sous la haute direction des adjudants-majors, les éléments de l'instruction primaire. A l'âge de 14 ans, ils étaient incorporés comme tambours, clairons, trompettes ou musiciens.

On ne tarda pas à s'apercevoir que l'instruction ainsi donnée se réduisait à peu de chose et surtout que les promiscuités de la caserne étaient fort préjudiciables à l'éducation morale des jeunes pupilles de l'armée. Un gouvernement soucieux de ses devoirs devait, dès lors, se préoccuper de les soustraire à ce milieu. C'est ce qu'il fit en créant, en 1884, les écoles militaires préparatoires, où furent reçus, à partir de 13 ans, les fils de militaires, à charge pour eux de contracter ensuite un engagement volontaire de 5 ans ou de rembourser à l'Etat le montant de leurs frais d'études.

Ces écoles sont au nombre de six, savoir :

Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, les Andelys, Saint-Hippolyte-du-Fort, pour l'infanterie ; Autun, pour la cavalerie ; Billom, pour l'artillerie.

En fondant ces établissements, l'Etat ne se proposait pas seulement le but philanthropique de venir en aide aux familles les plus nécessiteuses de l'armée, il songeait également à se ménager une pépinière de sous-officiers de carrière.

Mais il est loin d'avoir obtenu, en sous-officiers, le rendement qu'il escomptait.

D'ailleurs, comme le capitaine Favrat le fait justement remarquer dans

L'*Européen*, il est bien évident qu'en France, où dans les cadres inférieurs de l'armée l'instruction et les aptitudes abondent, le recrutement ne nécessite nullement l'existence d'écoles spéciales servant de pépinières de sous-officiers. Ces derniers doivent, en réalité, être puisés dans la masse même des contingents, et c'est là une des conditions essentielles d'une armée nationale.

Ajoutons qu'il est inadmissible que, dans une démocratie où les devoirs civiques forment la base de l'enseignement public, le futur officier ou le futur sous-officier soit élevé en dehors et à l'écart des autres citoyens, comme dans des espèces de noviciats. De plus, ce genre d'éducation a, pour les intéressés eux-mêmes, l'inconvénient de les spécialiser définitivement et d'en faire des déclassés s'ils viennent à sortir de leur première voie.

C'étaient là plus de griefs qu'il n'en fallait pour amener la suppression du Prytanée et des écoles d'enfants de troupe.

Cette suppression a donc été décidée en principe par le Ministre, mais l'exécution de cette décision se trouve arrêtée momentanément par un certain nombre de difficultés pratiques qui demandent une solution préalable.

Il s'agit d'abord de fixer les conditions de retour au Ministère de l'Instruction publique des professeurs détachés dans ces écoles, professeurs qui appartiennent actuellement à l'administration de la Guerre.

Je veux, a dit M. Maurice Berteaux à la Chambre, qu'aucun préjudice ne soit causé à ces professeurs. J'entends qu'ils soient tous remplacés ou qu'ils aient tous une compensation.

Il y a ensuite la question des dépenses faites par certaines villes pour favoriser l'installation de ces écoles au moment de leur création.

Enfin, la réforme ne saurait être accomplie sans qu'il soit tenu compte des intérêts des familles militaires qui bénéficiaient de l'ancien système, et pour lesquelles l'éducation de leurs enfants et leur entretien aux frais de l'Etat constituaient un allègement à des charges exceptionnelles et une légère compensation à l'insuffisance des traitements.

Le Ministre a donc décidé de continuer sous une autre forme les secours accordés aux familles pour les aider à élever leurs enfants. Il a fait connaître en ces termes à la Chambre ses intentions à ce sujet :

Prendre des jeunes gens sans savoir à l'avance quelles seront plus tard leurs dispositions, leur donner un enseignement qui ne leur ouvre d'autre avenir que l'accès aux grades subalternes de notre armée, aboutit en fait à déclasser 55 ou 56 % de ces jeunes gens, qui, plus tard, ne se découvrant pas les aptitudes qu'on leur supposait, sont obligés de quitter l'armée sans avoir même fourni des sous-officiers. C'est une conception qui ne peut pas se défendre.

Elle doit faire place à une autre plus simple, et, je crois, plus rationnelle,

consistant à faire masse de tous ces crédits, à les employer en secours aux militaires ayant des enfants au-dessous de treize ans, en demi-bourses, en bourses entières, en frais de trousseaux, qui, joints, à des exemptions de frais d'études, permettront de venir en aide à beaucoup plus de jeunes gens, surtout si nous savons — et c'est mon intention, — en diriger un certain nombre vers les écoles primaires supérieures.

Le crédit annuel inscrit au budget pour l'ensemble des écoles militaires obligatoires et du Prytanée est de près de 2 millions. Cette somme serait, à l'avenir, employée de la manière suivante :

Le Prytanée militaire de La Flèche serait remplacée, pour les officiers, par la gratuité des frais d'études dans les lycées et collèges, et par l'allocation annuelle de cent bourses complètes d'enseignement secondaire. En comptant sept années d'études par élève, ces cent bourses représenteraient une dépense budgétaire annuelle d'environ 600 000 fr.

Quant aux écoles d'enfants de troupe, leur suppression serait compensée par l'allocation de bourses d'enseignement (en petit nombre), de 500 bourses d'externat d'enseignement primaire supérieur, de 300 bourses d'internat, avec trousseau, de 50 bourses d'internat d'enseignement professionnel.

La somme à inscrire au budget pour ces dépenses serait d'à peu près un million.

Telles sont les bases du projet de loi qui sera soumis prochainement aux délibérations du Parlement. Son adoption aura pour effet de transformer définitivement un service public qui ne répond plus aux besoins de notre armée nationale et qui a le tort de perpétuer, dans cette armée, quelques-unes des traditions les plus surannées des armées de métier.

Cette réforme sera bien accueillie, même par les bénéficiaires de l'ancien régime, qui verront leurs intérêts matériels pleinement sauvegardés par les dispositions législatives exposées ci-dessus.

